

## BULLETIN MENSUEL

DE LA

**SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON**

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 9 AOUT 1937  
des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON  
REUNIES

et de leurs GROUPES REGIONAUX : ROANNE, BOURGOIN, VALENCE, ANNECY, etc

Siège Social et Secrétariat Général : 33, rue Bossuet, Lyon (6<sup>me</sup>)

Trésorier : M. P. OMISOS, 9, cours du Docteur-Long, Lyon

---

**ABONNEMENT ANNUEL** : France et Colonies Françaises : 700 francs — C.C.P. Lyon 101-98  
Etranger . . . . . 800 francs

---

**AU SUJET D'UNE DERMATITE  
CAUSEE PAR LE « CHAMPIGNON »  
DE LA CANNE DE PROVENCE**

par M. COQUILLAT et M. BESSEYRE <sup>1</sup>.

En mai 1958 quatre ouvriers lyonnais eurent à effectuer un travail qui leur valut une affection des muqueuses dont ils garderont le souvenir. Comme on le verra il s'agit d'un accident pouvant se reproduire plus souvent qu'autrefois par suite de l'activité actuelle du bâtiment ; nous croyons donc qu'il n'est pas inutile de rapporter ce nouveau cas.

P. L. de R., 52 ans, H. E. 30 ans, R. C. 28 ans, et G. P. 27 ans, reçurent mission de lacter un plafond à poutres apparentes, pour un plâtrage ultérieur. Pour ce faire ils employèrent plusieurs fagots de roseaux destinés à remplir les creux du plafond et à constituer des clayons pour uniformiser la surface à enduire.

Le travail fut commencé un samedi matin. Dès le soir du même jour les quatre compagnons furent contraints d'abandonner leur chantier en raison d'un vif malaise dû à des sortes de brûlures atteignant les yeux, la bouche, le nez et la gorge. Le plus gravement atteint fut H. E. qui travaillait tout près du plafond. Très touché aux yeux qui devinrent rouges, larmoyants et douloureux, il eut un moment la crainte de perdre la vue d'autant plus qu'il émettait des crachats très sangui-nolents, souffrait de céphalée avec fièvre et devenait peu à peu aphone. Son camarade G. P. fut atteint de la même façon, mais avec un peu moins de rigueur. Il eut cependant de la conjonctivite et la gorge douloureuse avec de légers crachements de sang. Le troisième, R. C., fut atteint de vives démangeaisons, tournant à la brûlure aux yeux et à la gorge, avec crachats mêlés de sang. Enfin, le dernier, L. de R. fut moins touché car il travailla presque constamment au sol et portait béret et lunettes qui firent office d'appareils de protection bien qu'ils n'eussent pas été prévus pour ce rôle, évidemment. Il eut cependant des déglutitions difficiles sinon douloureuses, cracha et moucha un peu de sang.

Devant une attaque aussi brutale et aussi mystérieuse nos quatre amis s'en furent chez un médecin qui leur déclara qu'ils étaient allergiques aux produits qu'ils avaient employés et prescrivit un repos provisoire de huit jours avec gargarismes, lavage des yeux à l'eau bouillie, absorption de calmants. Ce fut suffisant pour que tout rentrât dans l'ordre rapidement et, dès le cinquième jour des soins, le plus atteint se considérait comme guéri, à l'égal de ses compagnons.

Peu de temps après cette aventure il nous fut confié quelques échantillons des « roseaux » qui avaient été utilisés et qui nous paraissaient être la cause de l'intempestive dermatite. Nous identifîmes la Canne de Provence (*Arundo donax* L. = *Donax arundinacea* P. de B.) qui est une graminée atteignant 4 à 5 m de haut et qui est souvent « subcultivée » par utilisation et aménagement de roselières naturelles dans les régions méridionales.

---

1. L'un de nous (M. B.) appartient à l'équipe artisanale en cause et a pu observer très convenablement les accidents décrits.

La Canne est récoltée à 1 an ou à 2 ans, selon qu'on la désire normale ou plus grosse et plus dure. Ses usages sont multiples : anches d'instruments de musique, cannes à pêche, haies artificielles pour la protection des cultures contre le vent, toits de hangars et cabanes, protection des fumiers et composts, clayons pour le séchage des fromages ou pour la confection de paniers, claies pour divers usages et notamment, dans le bâtiment, pour protéger les passants contre les poussières provenant du piquage des façades avant ravalement, pour les isolations, pour le plafonnage, etc..

Les cannes ne se font marchandes, dit-on, que « les pieds au frais et la tête au soleil », ce qui explique la haute qualité des roseaux de la zone côtière méridionale. La demande en va croissant en France, et l'exportation, qui leur offre maintenant un débouché très intéressant, a provoqué de véritables cultures. M. COUTAGNE signalait déjà de telles exploitations autour de Cogolin et de Grimaud, dans le Var, dès 1924 (*Bull. Soc. Linn. de Lyon*, n° 18, 5 déc. 1924).

On peut penser que ces cultures iront en prospérant car la Canne de Provence fournit déjà, sous le nom de Bambou italien, d'importantes quantités de cellulose utilisée pour la fabrication de la rayonne<sup>2</sup>.

Les cannes sont coupées en hiver, de janvier à avril. Elles sont entassées brutes, dressées en meules coniques, évidées au centre, ou entassées horizontalement, soit sous des hangars fermés ou ouverts, soit en fosses, soit même en plein air. Ultérieurement, à partir de l'été, les cannes sont privées de leurs panicules rameuses et de leurs nombreuses feuilles coupées par un raclage fait au-dessus de la gaine. Elles sont ensuite sectionnées en longueurs égales déterminées selon l'usage auquel elles sont destinées. Ces opérations se prolongent souvent après les pluies d'automne, ce qui explique que les roseaux soient envahis, à la suite d'alternance de journées de pluie et de soleil, d'une série de champignons inférieurs connus comme ayant provoqué des accidents du genre de ceux que nous avons décrits.

Les ouvriers provençaux connaissent bien la dermatose des cannisiers (de *cannisse* nom méridional vulgaire de l'*Arundo*). Cette affection est aussi dénommée « maladie du frient » ou tout simplement « frient » et ce mot, souvent orthographié « frien » désigne également la poussière contenant l'agent pathogène. Aux symptômes rappelés ci-dessus s'ajoutait autrefois un aspect inattendu de l'affection : souvent les organes génitaux féminins et masculins étaient tout d'abord atteints avec exacerbation du sens génésique, au grand détriment de la morale des ateliers. Une réglementation du port des actuels vêtements de travail permet sans doute une efficace protection.

---

2. Les feuilles de la Canne de Provence sont quelquefois utilisées comme fourrage d'appoint, en période de disette, mais cet usage n'est pas recommandable car l'*Arundo Donax* est réputé comme provoquant une grande diminution du lait des vaches (VIENNOT-BOURGIN, *Bull. Soc. Bot. de Fr.*, 1956, p. 572), et M. DE POUMEYROL, docteur en pharmacie à Lyon, nous signale que le rhizome de la Canne de Provence (roseau à quenouille) coupé en fines rondelles, était vendu couramment autrefois comme plante médicinale, antilaiteuse, diurétique et sudorifique. Usage interne en décoction, 30 à 60 gr. p. 1 litre d'eau. Cependant RECLU (*Guide de l'herboriste*) indique que la réputation antilaiteuse de cette plante est usurpée.

Le docteur Ph. BRETIN, dans sa thèse de doctorat en médecine (Lyon, janvier 1909) : *De l'Origine végétale de certaines dermatoses*, a consacré un important chapitre à cette question. Il cite de nombreux travaux, maintenant bien anciens, émanant de divers auteurs, médecins pour la plupart, qui sont au moins d'accord sur deux points : les symptômes et la marche de l'affection, la nature cryptogamique de l'agent pathogène. Quant à préciser l'identité de l'espèce de champignon en cause, c'est une question qui a paru très difficile pour les raisons suivantes :

1. Il ne suffit pas d'avoir à sa disposition des échantillons de cannes couvertes de moisissures, il faut encore être sûr que ces moisissures ont provoqué ou sont capables de provoquer les accidents constatés.

2. Un très grand nombre de champignons se développent sur la Canne de Provence. Dans son *Index universalis* (1898), P. SYDOW en signalait plus de quatre-vingts espèces différentes.

3. D'après les travaux qu'il a consultés, Ph. BRETIN a pu citer sept agents responsables possibles, que nous avons ainsi classés :

Hyphomycètes : *Sporotrichum dermatodes*, *Helminthosporium donacicum*, *Dendrochium microsorum*.

Pyrenomycètes : *Hendersonia donacica*, *H. graminicola*, *Coniosporium circinans*.

Hétérobasidiés : *Ustilago hypodytes*.

Il pense que plusieurs raisons tendent à faire admettre que l'*Ustilago hypodytes* Schlecht est bien la cause d'accidents analogues à ceux que nous rapportons. On a, en effet, dit-il, quelquefois signalé des irritations provenant des spores des Ustilaginées quand elles pénètrent dans les voies respiratoires (Ustilagisme, terme dû à LUTZ : Traité de cryptogamie). *Ustilago hypodytes* se développe d'ailleurs sur de nombreuses graminées : *Agropyrum*, *Brachypodium*, *Bromus*, *Triticum*, *Phragmites*, etc..., et constituerait cette « moisissure de la paille » qui provoque des éruptions pustuleuses sur les bras des personnes manipulant de la paille et des bales plus ou moins cariées, et même ROUMEGUÈRE (Cryptogamie illustrée. La famille des Champignons, Paris, 1870) parle d'inflammations de l'estomac et de l'intestin dues aux spores de l'*Ustilago hypodytes* Tul.

Mais A. SARTORY (Les Champignons vénéneux, Nancy, 1914) rappelle, d'après L. LEWIN (Traité toxicologique, traduit et annoté par POUCHET, 1903), que *Puccinia arundinacea* et *Puccinia graminis*, qui sont des urédinées, ingérées avec le fourrage, peuvent provoquer des troubles très sérieux chez les bovins et les chevaux : fièvre, hématurie, troubles moteurs, etc... et que la variété de Puccinie vulgairement appelée rouille noire qui attaque le grand roseau du sud de l'Europe (*Arundo Donax*, Canne de Provence) détermine, par l'intermédiaire de ses spores, de violents maux de tête et autres désordres chez les ouvriers qui coupent ces roseaux pour en faire des couvertures de chaume. On a même accusé ces spores parasites de différentes variétés de roseaux (*Arundo Donax* et *Phragmites*) de produire une éruption confluyente à la face, accompagnée d'enflures et de quelques autres symptômes alarmants. Cette explication est reprise par le D<sup>r</sup> Jules OFFNER dans sa thèse pour le doctorat en médecine, Lyon, 1904 : *Les spores de champignons au point de vue médico-légal*.

Cependant, il semble bien, dans le cas qui nous occupe, qu'on puisse se rallier à l'opinion du D<sup>r</sup> BRETIN, qui met en cause l'*Ustilago hypodytes*, mais cette opinion est loin d'être formelle car il ajoute : « Est-ce à dire qu'aucun autre champignon ne puisse produire d'effets analogues, je crois qu'il serait téméraire de l'affirmer ».

Nous avons recherché des informations dans les ouvrages récents, mais nous n'avons pu raccorder les agents pathogènes cités par BRETIN à ceux des traités modernes, sans doute à cause des modifications apportées à la systématique et à la nomenclature, et sans doute aussi à la brièveté des tables. Nous n'avons pas eu plus de succès quand nous avons cherché à rapprocher les symptômes de la maladie observée par nous de ceux des maladies décrites dans les livres que nous avons pu consulter<sup>3</sup>. Cela n'est d'ailleurs pas surprenant étant données la limitation de nos connaissances et les observations microscopiques insuffisantes que nous avons faites sur des échantillons trop peu nombreux. Nous pensons seulement que l'action pathogène est sans doute à la fois mécanique et chimique car nous estimons que la condition d'humidité formellement requise pour le développement des brûlures semble indiquer la dissolution d'un principe soluble. Protection du corps et traitement du matériau en cause ont probablement été mis au point mais ne paraissent pas être utilisés d'une façon assez générale.

Nous espérons que cette note provoquera quelques explications, pour notre édification, et ce sera sans doute une excuse à sa publication. Elle pourra aussi attirer l'attention des personnes employant la Canne de Provence sur des inconvénients qui ne sont pas toujours bénins, des cas graves, mortels mêmes, ayant été signalés par le D<sup>r</sup> BRETIN et, plus récemment, par notre collègue M. VIGNE (Rens. verb.).

Enfin, cette note a été pour nous l'occasion de rappeler quelques indications botaniques sur *Arundo donax*, espèce de la flore française, mais non de notre flore lyonnaise.

Présenté à la Section Mycologique en sa séance du 25 mai 1959.

---

3. Nous remercions vivement et sincèrement M. BOUILLATON, bibliothécaire-adjoint de la Société Linnéenne de Lyon qui nous a aidé dans nos recherches bibliographiques.

## BIBLIOGRAPHIE

Cl.-Ch. MATHON. — *La greffe végétale*, 1 vol. bien illustré. Col. « Que sais-je ? » N° 814. P.U.F., Paris, 1959. 180 fr.

L'auteur de ce nouveau volume de la peu coûteuse collection « Que sais-je ? » est bien connu de nos lecteurs, au moins par les articles qu'il a publiés dans notre bulletin sur les transplantations embryonnaires des graminées.

Amené à étudier l'influence réciproque de l'albumen porte-greffe et de l'embryon-greffon, il a trouvé là le fil d'Ariane permettant de comprendre tous les faits se rapportant à la greffe classique des praticiens. D'où une partie très étendue consacrée aux multiples sortes de greffes avec comportement des plantes symbiotiques en résultant.

L'auteur, qui s'inspire ouvertement des théories de l'École russe, s'est donc efforcé de montrer les interactions sujet-greffon, ce qui constitue le fonds même